

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Edition Chronologique n°51 du 3 décembre 2010**

TEXTE SIGNALE

**ARRÊTÉ**

modifiant l'arrêté du 7 mai 2007 portant organisation de l'état-major de l'armée de terre et des organismes directement subordonnés au chef d'état-major de l'armée de terre.

*Du 20 octobre 2010*

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

**ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 7 mai 2007 portant organisation de l'état-major de l'armée de terre et des organismes directement subordonnés au chef d'état-major de l'armée de terre.**

*Du 20 octobre 2010*

NOR D E F D 1 0 2 4 5 1 9 A

---

*Texte modifié :*

Arrêté du 7 mai 2007 (JO n° 114 du 17 mai 2007, texte n° 17 ; JO/154/2007. ; BOEM 110.3.2.1, 112.3.1.1) modifié.

*Référence de publication :* JO n° 246 du 22 octobre 2010, texte n° 41 ; signalé au BOC 51/2010.

---

Le ministre de la défense,

Vu l'arrêté du 7 mai 2007 modifié portant organisation de l'état-major de l'armée de terre et des organismes directement subordonnés au chef d'état-major de l'armée de terre,

Arrête :

Art. 1er. Au *a*) du 3. de l'article 3 de l'arrêté du 7 mai 2007 susvisé, il est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

« - le service de la maintenance industrielle terrestre. »

Art. 2. Le chef d'état-major de l'armée de terre est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 octobre 2010.

Hervé MORIN.